

Une fois proposée la motion portant adoption, on peut renvoyer le rapport du comité pour plus ample étude ou avec instructions de le modifier de quelque façon.

En toute déférence, Votre Honneur, j'estime que la motion à l'étude ne fait ni l'un ni l'autre.

M. Hnatyshyn: Elle fait les deux.

M. Gray (Windsor-Ouest): Non, elle ne fait ni l'un ni l'autre. Elle ne demande pas...

M. le Président: A l'ordre. Je suppose que le député ajoute quelques remarques à son argumentation initiale. J'ai lu tout le commentaire 660 et je suis convaincu que l'amendement est parfaitement recevable. Selon mon interprétation de ce commentaire, je dois permettre à la Chambre de renvoyer la question aux fins d'étude si c'est ce qu'elle désire.

Y a-t-il des questions ou des commentaires au sujet de l'exposé du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau)? La parole est au député d'Algoma (M. Foster).

M. Foster: Monsieur le Président, les observations du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), surtout en ce qui concerne la situation dans la circonscription du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), m'ont intéressées. Bien que, d'après le député de Lethbridge-Foothills, la situation des agriculteurs est beaucoup plus favorable aujourd'hui qu'il y a un an, la dernière fois qu'il m'a été donné de me rendre à Lethbridge, j'ai constaté que, pour la première fois en 60 ans, il n'avait pas été possible d'y semer de la betterave sucrière. L'ensemble du secteur de la betterave sucrière au Canada est dans une situation très précaire. Des centaines d'emplois et des milliers d'acres de terre sont compromis. Ce qu'il importe de savoir, c'est si le gouvernement mettra oui ou non en œuvre une politique à long terme concernant la betterave sucrière, ou encore s'il versera ou non un paiement de stabilisation pour 1983. La question est en suspens depuis au moins six mois déjà. Je sais que le député exerce de fortes pressions à ce sujet. Nous en faisons autant, comme d'autres députés d'ailleurs. Pourtant, le gouvernement ne réagit pas. Je suis curieux de savoir ce que le député pense de la situation, car je sais qu'il a eu la possibilité de visiter des usines et de s'entretenir avec les producteurs de leur situation.

● (1450)

Les problèmes de paiements de stabilisation que les producteurs de betterave à sucre ont eus dans le sud de l'Alberta, en 1983, existent également pour les producteurs de fruits de Colombie-Britannique. Pour la première fois, leurs paiements de stabilisation ont été fixés à 80 p. 100 au lieu de 90 p. 100, ce qui enlève à ce secteur environ 2 millions cette année. Il semble tout à fait injuste que le gouvernement conservateur refuse de faire ces paiements de stabilisation agricole; cela aggrave la situation. La crise d'endettement mène de nombreux jeunes agriculteurs droit à la faillite et j'aimerais bien savoir ce qu'en pense le député de Laval-des-Rapides (M.

Rapports de comités

Garneau), car je sais qu'il s'intéresse beaucoup à cette question.

M. Garneau: En effet, monsieur le Président, je m'intéresse beaucoup au secteur de la betterave sucrière. Pendant des années, lorsque je siégeais au sein d'une autre assemblée législative, j'ai été sensibilisé à ce secteur en raison de mes attributions. Vous n'ignorez pas qu'il y a eu un régime en vigueur pendant des années au Québec. Il avait été instauré en 1944. Un certain nombre d'agriculteurs y ont collaboré. La betterave à sucre a été le gagne-pain d'un grand nombre de familles. Au Québec, maintenant, on éprouve le même problème qu'à Lethbridge.

Nul doute que le député d'Algoma (M. Foster) se rappellera, puisqu'il a étudié le problème, que les producteurs ont soulevé un certain nombre de questions. D'abord, ils en veulent au gouvernement de ne pas leur avoir versé les subventions qui étaient destinées à la campagne de 1983, et non pas à celle de 1984. Normalement, il aurait dû les payer à l'automne de 1984 ou au début de 1985, mais nous voilà rendus à la fin de 1985 et ces paiements de stabilisation n'ont pas encore été effectués, alors qu'ils étaient prévus dans le cadre d'un programme en vigueur depuis des années.

J'ignore pourquoi le gouvernement, qui avait conclu une entente avec les producteurs, a décidé unilatéralement de ne pas faire les versements prévus dans le plan. Les producteurs de Lethbridge sont fâchés contre le gouvernement parce qu'il refuse de leur donner l'argent qu'il leur doit. Ensuite, les producteurs veulent aussi savoir ce que leur réserve l'avenir. Ils se demandent s'ils pourront encore cultiver de la betterave à sucre. C'est la question qu'ils se posent, de même que les producteurs de la région de Montréal. La réponse appartient au gouvernement. Il est question d'un plan ou d'une politique à long terme pour la betterave à sucre. Mais les producteurs devront peut-être attendre longtemps.

Vous le savez très bien, monsieur le Président, combien il est important que les producteurs de votre circonscription sachent à quoi s'en tenir. Je ne peux m'expliquer pourquoi le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a pu se montrer aussi arrogant. Il devrait prendre la défense des producteurs. Il devrait défendre ses électeurs au lieu de s'en prendre à l'ancien gouvernement défait le 4 septembre. Si le gouvernement libéral a fait des erreurs, il en payé le prix. Aujourd'hui le gouvernement conservateur a pris la relève. Comme le député de Lethbridge-Foothills fait partie de la majorité, il partage les responsabilités. Il est aussi responsable que notre parti puisque le problème n'est pas encore réglé.

Les producteurs ont aussi un autre problème. Comme certains veulent vendre leur exploitation, ils demandent s'ils pourront bénéficier de l'exemption d'impôt sur les gains en capital.